

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°155/2026**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante – BP 30214 – 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 53  
Membres titulaires présents : 46  
Membres votants : 50

L'an Deux mille vingt-six, le mardi 16 Juin à 17h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI POLLEUX, POIRET, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, DIRUY, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, MAUGER, PHILIPPE, DALLERY (suppléant commune Havernas), FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, POIRE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ, LEBLANC.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes PELTOT, PADE, DORION,  
Mrs DETOURNE, COLOMBEL, ROHAUT, LOUETTE

Pouvoirs :

Mr DETOURNE donne pouvoir à Mme POIRET  
Mme PELTOT donne pouvoir à Mme BENEDINI POLLEUX  
Mme PADE donne pouvoir à Mr TIRMARCHE  
Mr LOUETTE donne pouvoir à M DELASSUS

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : Désignation du délégué titulaire et de son suppléant de la Communauté de Communes au comité syndical de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME (Remplace la délibération en date du 15 avril 2026).**

La séance étant ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- L'article L5211-6-1 relatif à la désignation des délégués des établissements publics de coopération intercommunale au sein des syndicats mixtes,
- Les articles L.5211-61 et L.5211-5 relatifs à la représentation des communautés au sein des syndicats mixtes.

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, annexés audit arrêté préfectoral, et notamment :

- L'article 4, relatif au fonctionnement de la Fédération ;
- L'article 4-1-1, relatif à la constitution et au fonctionnement des collèges des communes et à la représentation des communes au sein des secteurs géographiques.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2024 portant changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) en Territoire d'Energie Somme (TE80),

Vu le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections municipales de mars 2026,

Considérant que Territoire d'Energie Somme est un syndicat mixte fermé exerçant notamment la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que des compétences optionnelles en matière d'énergie et de transition énergétique,

Considérant que, conformément à l'article 4-1-3 des statuts, chaque EPCI dont la population municipale des communes adhérentes est inférieure à 50 000 habitants est représentée par un délégué titulaire et par un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 50 000 habitants supplémentaires, la population prise en compte étant la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux, l'EPCI désigne en plus de ses délégués titulaires des délégués suppléants en nombre égal à celui des délégués titulaires,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner, parmi ses membres, les délégués appelés à siéger au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme,

Considérant que cette désignation est nécessaire afin de permettre l'installation des instances de Territoire d'Energie Somme à la suite du renouvellement municipal.

Considérant que M SINOQUET désigné par le conseil communautaire par délibération n°69/2026 en date du 15 Avril 2026, ne souhaite plus être délégué titulaire au Syndicat Mixte TE 80.

Monsieur le Président propose de délibérer pour désigner un nouveau délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

#### **Article 1 – Désignation du délégué titulaire**

De désigner comme délégué titulaire au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme (TE80) :

- Monsieur Jean Philippe DELFOSSE

#### **Article 2 – Désignation du délégué suppléant**

De désigner comme délégué suppléant au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme (TE80) :

- Madame Sylvie DE ALMEIDA

### Article 3 – Durée du mandat

Le délégué et son suppléant ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat communautaire en cours, sauf délibération contraire du Conseil communautaire ou disposition statutaire ultérieure.

### Article 4 – Transmission

La présente délibération sera :

- Transmise à Territoire d'Energie Somme (TE80),
- Transmise au représentant de l'État dans le département,
- Notifiée aux intéressés,
- Et inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Faury".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 juin.2026 et de sa publication le 23 juin 2026.

A circular stamp with the text "COMMUNAUTE DE COMMUNES" around the top edge and "NIEVRE et SOMME" in the center.  
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Faury".